

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS par an des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, etc. Columns include destination, departure/arrival times, and train types (Omnibus, Poste mixte).

Cahors, le 9 Octobre 1875

Une élection va avoir lieu, dans le quartier de la Sorbonne à Paris, pour le remplacement de M. Massol, conseiller municipal, récemment décédé.

Les gauches, pour cette élection, ont choisi comme candidat, M. Engelhardt, ancien préfet de Maine-et-Loire sous le gouvernement de la Défense nationale.

Il est impossible de ne pas s'arrêter au choix qui a été fait de M. Engelhardt. En effet, M. Engelhardt est ce préfet du 4 septembre qui ordonna, à Angers, l'arrestation de M. de Cumont, devenu plus tard ministre de l'instruction publique.

Bordeaux, 31 décembre 1870.

Intérieur et Guerre à Préfet, Angers.

La dépêche que je reçois de vous m'attriste profondément. Elle vous montre à mes yeux comme accablé sous le poids d'une responsabilité que vous semblez incapable de porter.

Ajoutons, pour bien faire connaître M. Engelhardt que, comme préfet de Strasbourg, avant l'échec de ses tentatives pour arriver à son poste, il adressait à M. Gambetta, le 18 septembre 1870, le télégramme suivant :

Elections générales impossibles dans départements occupés. Il faudrait que gouvernement nommât repré-

sentants provisoires dont je ferai la liste pour le Bas-Rhin.

Enfin, après avoir commis les abus de pouvoir les plus choquants, après avoir vainement posé sa candidature aux élections de février, M. Engelhardt, sentant que sa position dans le département de Maine-et-Loire, était devenue plus que difficile, télégraphiait à M. Arago dans les termes suivants :

Préfet Arago Intérieur Bordeaux. Chiffré, extrême urgence.

Préfecture Nice vacante, ACCEPTERAI VOLONTIERS.

M. Engelhardt quitta la préfecture de Maine-et-Loire sans obtenir celle de Nice.

Le choix d'un tel candidat, dans les circonstances actuelles, est un fait grave, et cette gravité s'accroît quand on songe que M. Engelhardt a accepté le mandat suivant : amnistie des communards, instruction laïque, séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le Réformateur du Lot croit-il que, s'il prenait fantaisie à une assemblée quelconque de délégués, de désigner un émule ou bien un partisan quelconque des idées de M. Engelhardt, nous nous inclinierions devant les décisions de ce comité ?

Les candidats de l'espèce de M. Engelhardt préparent les voies à une réaction impériale, et il pourrait bien arriver qu'il obtint dans le quartier de la Sorbonne un certain nombre de suffrages qui ne seront ni radicaux, ni républicains. M. Buffet a bien raison de parler du péril social devant de pareilles manifestations, et quand nous les voyons se produire nous nous réjouissons de l'accord cimenté et fortifié dans le ministère entre MM. Buffet, Léon Say et Dufaure sur le terrain solide et légal de la Constitution du 25 février.

Nous comprenons fort bien qu'il y ait des divergences, même des divergences profondes, sur les questions accessoires entre les partisans de la Constitution; nous comprenons fort bien aussi que ces divergences n'empêchent pas une action commune; mais nous ne sacrifions jamais, pour notre compte, un seul des principes conservateurs et chrétiens qui forment la base de notre foi.

Il y a huit jours, nous avons fait connaître à nos lecteurs, par un télégramme spécial, la solution heureuse de la crise ministérielle. Cette dépêche contenait l'appréciation de deux journaux du matin, et notamment celle de la République française. Nos lecteurs savent, en effet, que le Journal du Lot se fait un devoir de mettre sous leurs yeux les divers jugements qui s'expri-

ment dans la presse parisienne, quand un incident de quelque gravité se produit.

L'appréciation de la République française, disant que la prééminence de M. Buffet était entamée, se trouvait mentionnée dans la dépêche de notre correspondant. Mais immédiatement notre correspondant faisait connaître que l'appréciation générale à Paris était contraire. Voici ses propres paroles :

« Grande satisfaction dans l'opinion publique qui désire vivement UNION et MODÉRATION. »

Entendez-vous : Union et modération, alors que l'on parlait de crise ministérielle.

Rien de plus clair et de plus net. Nous n'avons pas d'ailleurs à nous défendre de nos profondes sympathies pour le Gouvernement.

Eh bien, savez-vous ce que le Courrier du Lot publie à ce sujet ? Il confond à plaisir l'appréciation de la République française, et l'appréciation de notre correspondant, et il nous accuse tout simplement d'attaquer M. Buffet et le Maréchal-Président de la République. Son article débute ainsi :

Si l'on veut apprécier le chemin parcouru dans les sentiers de la République par le Journal du Lot, qui jadis... on n'a qu'à méditer le passage suivant de son service spécial télégraphique, relatif au discours de M. Léon Say.

Il y a dans ce langage une mauvaise foi et une impudence que nous trouvons fort naturelles. Que voulez-vous attendre d'un journal qui ose écrire ce qui suit :

« WATERLOO N'A PAS EMPÊCHÉ, MAIS SEULEMENT RETARDÉ LE RETOUR DE L'EMPIRE; SEDAN NE L'EMPÊCHERA PAS, ET LE RETARDERA MOINS. »

Ces choses là, on les cite : on ne les discute pas. L'honneur serait un vain mot si elles n'excitaient pas l'indignation de tous les cœurs généreux. Non, on ne discute pas avec des gens qui se font un piédestal des ruines de la patrie, et qui insultent la nation française au point de dire que chaque partage de la France leur donne des droits nouveaux pour la gouverner.

Mais si toute discussion doit être écartée, le respect que nous devons au gouvernement, l'appui dévoué que nous prêtons au ministère nous obligent à dire au Courrier du Lot : Tout ce qui s'est fait pour le repos de la France, à la demande du Maréchal-Président et de M. Buffet, s'est fait sans le concours du groupe bonapartiste. Ni le Maréchal-Président, ni le ministère n'ont besoin de lui, et la majorité du 24 mai est bien morte. La majorité qui vit et qui va grandir ne veut ni du groupe bonapartiste, ni des violents de l'extrême-gauche.

Rappelez-vous l'accueil fait à Rouen par le Maréchal-Président à votre ami M. Raoul Duval,

et jugez par là du caractère particulier qui distinguera la prochaine et dernière session de l'Assemblée.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

M. Prétavoine, député de l'Eure, a prononcé dimanche dernier, au comice agricole de Pont-de-l'Arche, un discours que le journal le Français nous dit avoir été accueilli par de vifs applaudissements. Le discours de M. Prétavoine méritait ce bon accueil; il est très correct, très satisfaisant dans ses conclusions; il est surtout très sincère, d'une sincérité naïve, presque ingénue. On rencontre dans cette confession d'un député de la droite ralliée, toute sorte d'aveux aussi louables que compromettants. Nous en relèverons quelques uns, non pour nous donner le passe-temps d'une politique rétrospective, mais parce qu'il n'est point inutile, après tout, de montrer que la droite elle-même reconnaît implicitement avoir fait fausse route lorsqu'elle s'est acharnée à combattre l'institution républicaine même après l'avortement des tentatives de restauration monarchique.

M. Prétavoine est un converti, mais de la dernière heure, de la toute dernière heure; il n'a pas voté la loi du 25 février! Je l'avoue, dit-il, je n'ai pas eu cette hardiesse. L'honorable député de l'Eure ne revient pas encore de son étonnement d'avoir vu les lois constitutionnelles votées avec le concours des gauches. « La solution nous a été apportée, dit-il, par un côté de l'Assemblée auquel je n'aurais jamais songé à la demander. » M. Prétavoine s'acharnait à demander la solution à ses amis de la droite; quelle solution? il ne le dit pas, et non seulement il ne le dit point, mais il confesse qu'il n'y avait, du côté de la droite, aucun espoir sérieux d'arriver à aucune solution quelconque. « Il est certain, dit-il très nettement, que, par suite de la résistance de plusieurs groupes de l'ancienne majorité, la situation était devenue inextricable. » La majorité dont il est ici question, c'est celle qui fut heureusement et définitivement dissoute au 25 février. M. Prétavoine ne peut point le dire avec autant de netteté que l'honorable ministre des finances, n'ayant point été de ceux qui ont concouru à la défaite et au remplacement de cette majorité; mais il le pense du moins, et il le fait entendre très clairement. La résistance de plusieurs groupes de l'ancienne majorité avait rendu la situation inextricable! Cela résulte de l'aveu d'un membre de la droite elle-même, et de la droite la moins suspecte, de celle qui, le 25 février, ne voulut pas se rallier encore, et dont l'opposition ou l'abstention boudeuse consent à prendre fin aujourd'hui.

Et non seulement l'honorable M. Prétavoine confesse que la résistance de plusieurs groupes de cette ancienne majorité dont il faisait partie, et dont il n'a point su, comme d'autres, se séparer en temps utile, rendait la situation inextricable; il va plus loin encore; il ne craint pas de reconnaître que cette situation sans

issue était devenue intolérable pour le pays. « Le pays, dit-il, ne comprenait pas les hésitations de l'Assemblée; il se fatiguait d'assister à d'éternels débats sur la question de savoir si l'on appellerait septennat ou républicain un gouvernement qui, en fait, était républicain, et il réclamait avec instance, d'accord avec le chef de l'Etat, l'organisation promise. » Ainsi parle M. Prétavoine, l'un des membres de cette fraction qui demeurera jusqu'au bout, et tant que la chose fut humainement possible, antirépublicaine. Alors, quelle était donc l'excuse de cette opposition, de cette résistance désespérée? Des raisons de sentiment peut-être ou de système? On n'est point un homme politique lorsqu'on fait à ces raisons-là une trop grande place dans sa conduite. M. Prétavoine et ses amis savaient qu'il ne restait plus rien à faire du côté de la droite, et cependant ils ne voulaient point aller du côté de la gauche; la gauche est venue à eux, faisant plus de la moitié du chemin, et ils sont encore restés immobiles! Ce n'est que lorsque tout a été fini, conclu sans eux et presque malgré eux, que ces personnages opiniâtres ont bien voulu reconnaître que ce qui venait d'être fait était louable eu égard aux circonstances, et qu'on pouvait s'en accommoder sans trop de déshonneur.

« Je ne blame en aucune façon, dit encore M. Prétavoine, ceux qui, plus hardis que moi, ont voté la loi du 25 février. J'estime qu'il y a intérêt à se respecter les uns les autres, et je ne pense pas qu'on manque nécessairement aux lois de l'honnêteté pour avoir une opinion différente de la mienne. » Grand merci de la condescendance! Mais cela ne suffit pas encore. Pour faire bonne mesure d'impartialité, M. Prétavoine devrait reconnaître ceux de ses collègues de la droite qui ont voté cette loi du 25 février, à laquelle il a refusé son vote, se sont montrés beaucoup plus perspicaces que lui et ont agi en conséquence, sans qu'il en ait rien coûté, c'est lui-même qui le dit, à leur conscience. Il n'y a pas de point d'honneur qui puisse engager un bon citoyen à priver indéfiniment son pays du seul gouvernement qui soit possible et à le livrer aux aventures; et il y a, au contraire, autant d'honneur que de sagesse à savoir faire à l'intérêt commun le sacrifice de ses préférences particulières, de ses regrets ou de ses rêves. Ceux qui ont su se résoudre à ce sacrifice, alors qu'il fallait presque du courage pour l'accomplir, ne demandent pas qu'on les glorifie, mais ils se passeraient fort bien d'être excusés.

Ces réserves, qu'il ne nous a point paru inutile de faire, n'empêchent pas que le discours de l'honorable M. Prétavoine ne soit animé d'un bon esprit. Le fond est à louer, l'intention méritoire; la forme et les procédés sont ce qu'ils peuvent être. A notre tour soyons indulgents pour ceux qui nous arrivent de si loin et après s'être fait si longtemps désirer. Leur entrée parfois est gauche et embarrassée, ils ne savent comment s'y prendre pour tourner leur compliment et justifier leur retard; quelquefois ils font les fiers pour s'épargner l'ennui d'être timides. Il y en a qui prophétisent après coup de la manière la plus réjouissante du monde. Mais qu'importent ces petits travers? Renvoyons-les aux observations de la comédie humaine, et réjouissons-nous pour notre part, sans plus marchander, de voir tant d'honorables personnes s'évertuer de leur mieux à souhaiter la bienvenue à cette République dont le nom leur paraissait, il y a quelques mois à peine, impossible à prononcer; mais tout s'apprend! Aujourd'hui, voici que M. Prétavoine estime que la République doit être un gouvernement comme les autres, en dépit de la clause de révision, dont il a la sagesse de ne point parler, un gouvernement résolu à se faire respecter et à durer. *A durer!* Vous avez bien lu! Il sera beaucoup pardonné à M. Prétavoine pour avoir émis cette irréprochable sentence.

FRANÇAIS.

Une crise d'une certaine gravité est imminente en Bavière. La Chambre élue au mois de juillet dernier vient de se réunir. Les candidats catholiques l'avaient emporté, comme on se rappelle; mais ils n'avaient obtenu que deux sièges de plus que leurs adversaires, et l'on se demandait si une aussi faible majorité ne se trouverait pas dissoute avant même que le Parlement ne se réunît. Il n'en a rien été: les membres qui la composent ont sagement évité les questions qui pouvaient les diviser, et ils forment une masse assez compacte pour avoir fait triompher tous leurs candidats dans la nomination du bureau. Dès le bureau formé, une première question s'est présentée. Vote-

rait-on une adresse? Le parti national libéral s'y opposait; les catholiques tenaient, au contraire, à ne pas perdre cette occasion d'exposer leurs griefs et de formuler leurs vœux. La majorité s'est encore déclarée dans leur sens. Enfin ils se sont encore trouvés les plus nombreux dans la commission chargée de rédiger l'adresse: l'un de leurs chefs les plus éminents, M. Jørg, a reçu mission de la préparer; il a dû présenter son projet aux autres commissaires. Si le projet présenté par la commission est adopté par la Chambre, comme cela semble probable, le cabinet donnera sa démission, et il faudra se résigner à le remplacer par des membres choisis dans cette majorité qui aura ainsi affirmé sa force et sa cohésion.

On sait que la situation d'où sort la crise actuelle n'est pas nouvelle. Depuis Sadowa, le parti qui s'intitule national-libéral s'est allié intimement à la Prusse, tandis que les catholiques se sont de plus en plus nettement prononcés pour le maintien de l'autonomie de la Bavière; aussi s'appellent-ils les patriotes. Dès lors, les nationaux-libéraux les ont accusés sans relâche de prendre leur mot d'ordre à Rome, d'être les alliés secrets de la France, et, comme conclusion, ils ont sans cesse menacé plus ou moins ouvertement la Bavière d'une intervention de la Prusse et d'une annexion au royaume des Hohenzollerns, le jour où les patriotes arriveraient au pouvoir à Munich.

Aux élections de mai 1869, les patriotes avaient triomphé; mais leur majorité n'était — comme aujourd'hui d'ailleurs — que de quelques voix. Par suite de leurs divisions intestines, l'élection du président ne put donner de résultat, et au bout de trois séances la Chambre fut dissoute. Malgré tous les efforts du gouvernement, la majorité catholique se trouva accrue aux nouvelles élections, et M. de Hohenlohe fut obligé de se retirer; mais il se retira seul, et tous ses collègues gardèrent leurs portefeuilles dans le cabinet, où il fut remplacé par le comte Bray. On vit bientôt que la France n'avait aucun intérêt au triomphe des catholiques dans l'Allemagne du Sud, car l'Assemblée qui avait renversé M. de Hohenlohe vota les sommes demandées pour nous combattre, au moment de la déclaration de guerre, par 100 voix contre 47. Pendant la campagne de 1870-1871, les soldats coiffés du casque à chenille ne se montrèrent pas moins acharnés contre nous que les soldats coiffés du casque à pointe.

Si, au mois de janvier 1871, la Chambre bavarroise hésita longtemps à ratifier les traités conclus à Versailles entre le cabinet de Munich et le nouvel empire d'Allemagne, il n'y avait là qu'une préoccupation fort naturelle des intérêts et de l'autonomie de son pays; elle ne se souciait évidemment ni de la France, qu'elle venait de combattre et qui n'avait rien à voir dans cette affaire, ni du Saint-Siège, qui venait de voir Rome envahie par les troupes italiennes et qui pouvait moins en ce moment qu'en tout autre songer à intervenir dans les affaires politiques de l'Europe. Du reste, si quelqu'un avait songé alors à accuser le Vatican d'être pour quelque chose dans cette opposition, il dut bientôt être complètement détrompé en voyant l'archevêque de Munich user de son influence sur les ecclésiastiques qui faisaient partie de la Chambre pour les décider à voter la ratification des traités. Cet été, au moment des élections de Chambre qui vint d'ouvrir ses séances, les discussions de 1869, 1870 et 1871 ont repris avec une violence toute nouvelle, puisque, depuis cette époque, M. de Bismarck avait entrepris sa croisade contre le catholicisme; aussi tous les efforts ont-ils été tentés par les prussophiles et par le gouvernement bavarois pour empêcher, *per fas et nefas*, le triomphe des patriotes.

On sait le résultat de cette croisade; nous verrons se dérouler les conséquences de l'échec des nationaux-libéraux et des amis de la Prusse; mais nous assisterons à ce spectacle en simple curieux. Ni notre foi religieuse, ni notre patriotisme n'ont rien à voir dans ces débats: le Vatican reste, quoi qu'en disent les journalistes entretenus par le fond des serpens, tout à fait étranger à ces querelles, et, comme Français, nous n'avons pas de motif pour porter le moindre intérêt à l'un ou à l'autre des deux partis aux prises, car tous deux ont été habitués à voir en nous l'ennemi héréditaire.

Cet état de choses n'était peut-être pas inopportun à rappeler, au moment où s'ouvre une sorte de crise bavarroise. Il permettra aux écrivains français d'observer plus facilement, en présence des événements qui vont peut-être se produire à Munich, la réserve que tant

de raisons graves commandent à leur patriotisme.

Informations

Un journal annonce que si, dès la reprise de la session, le Gouvernement ne présente pas à l'Assemblée une loi sur la presse, un grand nombre de membres de la gauche prendront l'initiative du dépôt, soit d'un projet nouveau, soit d'un projet de codification des lois existantes.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire au sujet de la révision des estampilles précédemment accordées aux écrits destinés au colportage, pour leur recommander de n'autoriser l'achat pour les bibliothèques communales que des livres qui auraient reçu préalablement leur approbation. Ces recommandations viennent compléter le résultat des recherches ordonnées par le garde des sceaux, dans sa circulaire du 23 février dernier aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Le Gouvernement a fait prendre aux préfets, vis-à-vis des communes, le rôle de tuteur intellectuel.

Le journal *l'Etoile de l'Ouest* avait laissé entendre que M. de Falloux était dépité de n'avoir point la haute direction de l'université d'Angers. M. de Falloux a protesté dans une lettre qu'il a adressée à ce journal et dans laquelle il a cru devoir indiquer en outre un des moyens qui peuvent, selon lui, assurer la prospérité des universités catholiques. On sait, en effet, qu'un comité catholique, composé de magistrats, d'avocats, de députés et de pères de famille, s'était organisé à Lyon pour fonder une Faculté libre de droit. M. de Falloux croit cet exemple très-utile à suivre dans tous les grands centres qui sont destinés à posséder les universités catholiques, et il ajoute: « J'ai même lieu de penser que cette commission est déjà adoptée en principe par tous les évêques intéressés dans la question. »

Le gouvernement Allemand tient ses promesses. Il s'était engagé à suivre l'exemple de la Belgique et à réviser son Code criminel pour y introduire des dispositions semblables à celles de la loi provoquée par l'incident Duchesne. Le projet présenté au Conseil fédéral contient, en effet, un paragraphe relatif au délit nouveau que la chancellerie allemande a signalé, le printemps dernier, à tous les législateurs européens. Il contient aussi un article spécial sur les personnes exerçant des fonctions à l'extérieur, et qui se rendent coupables d'infraction aux lois, soit en violant les secrets diplomatiques, soit en égarant, ou retenant des documents officiels. M. d'Arnim, comme Duchesne, aura eu l'honneur de provoquer une modification importante à la loi pénale de son pays.

On lit dans une correspondance de Vienne, du *Journal des Débats*:

Le général Hartung ayant demandé au comte Andressy s'il pouvait garantir de la durée de la paix européenne pour deux ans (on sait que le gouvernement austro-hongrois a besoin de deux ans pour confectionner 2,000 canons Uchatius), le ministre a répondu que, même si l'on convoquait en conseil tous les diplomates de l'Europe, ils ne seraient pas en état de donner sur ce point une assurance catégorique; quant à lui personnellement, a-t-il ajouté, et aussi loin que peuvent s'étendre les prévisions humaines, il considérerait la paix comme assurée.

RÉFORMES MILITAIRES.

Dans le discours qu'il prononçait il y a quelques jours à peine au banquet militaire de Vernon, en présence du maréchal de MacMahon et des officiers étrangers qui avaient suivi les opérations stratégiques du 3^e corps d'armée, le général de Cissey disait: « Je suis heureux de travailler, sous l'inspiration du maréchal-président de la République, à la réorganisation de l'armée française. » Comme ministre de la guerre et à la suite des manœuvres qui viennent d'avoir lieu, j'aurais peut-être quelques observations à faire. Vous avez déjà beaucoup appris, mais il nous reste encore beaucoup à ap-

prendre, et nous apprendrons.

Ce n'était point là de vaines paroles, et nous apprenons que le général de Cissey, à peine rentré à Paris, s'est empressé, en véritable soldat, en homme d'action qu'il est, de prescrire les différentes mesures qui lui paraissent de nature à réaliser les améliorations déjà admises en principe, et dont les nouvelles expériences venaient de faire reconnaître la pressante nécessité.

Cette nécessité a apparu surtout avec un incontestable caractère d'urgence en ce qui touche l'exercice de notre armée au tir des nouvelles armes à feu.

Une immense révolution s'est en effet accomplie, on le sait, dans la confection des armes à feu, qu'il s'agisse de la mousqueterie ou de l'artillerie proprement dites.

Le fusil rayé a remplacé l'ancien fusil à canon lisse, et la balle cylindro-conique a été substituée à l'ancienne balle sphérique.

Les mêmes perfectionnements ont été apportés dans la fabrication des bouches à feu de l'artillerie.

Les nouvelles armes à feu ont, par suite, atteint une portée et une justesse de tir que l'on n'avait pas même soupçonnées jusqu'alors; mais les progrès ainsi réalisés ont créé les plus graves embarras pour le département de la guerre, qui n'a pas trouvé d'assez vastes espaces pour pouvoir sans danger exercer au tir nos fantassins et nos artilleurs.

Autrefois, en effet, les exercices à feu de l'artillerie s'effectuaient sur des polygones appartenant à l'Etat, et dont la longueur ne dépassait généralement pas 1,500 mètres, les pièces n'y étant pointées qu'à des distances maxima de 700 à 900 mètres sur des cibles disposées au pied des grandes buttes de terre, où les projectiles venaient presque toujours s'enfouir. Les boulets qui, par aventure, touchaient le sol nivelé en deçà du but rebondissaient d'ailleurs sans s'écarter notablement du plan de tir et ne franchissaient presque jamais les buttes.

Aujourd'hui, ces emplacements restreints ne sont plus convenables pour les écoles à feu de la nouvelle artillerie. Aussi le ministre de la guerre a-t-il dû faire cesser le tir à longue portée dans un grand nombre de polygones, de telle sorte que si l'on tient compte des polygones plus vastes qui étaient situés en Alsace-Lorraine et que le dernier traité de Francfort nous a fait perdre, on comprendra sans peine les embarras qu'éprouve le général de Cissey pour permettre chaque année à nos régiments d'artillerie de s'exercer au tir des nouvelles bouches à feu.

Ces difficultés ont été encore accrues par les dispositions récemment votées par l'Assemblée nationale, et relatives à la constitution des cadres et effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

L'article 5 de la loi du 13 mars 1875 porte en effet qu'à l'avenir l'artillerie comprendra notamment trente-huit régiments tous stationnés en France et constituant dix-neuf brigades à deux régiments, à raison d'une brigade par corps d'armée, le premier régiment de chaque brigade étant de treize batteries, dont trois à pied, huit montées, deux montées de dépôt et de sections de munitions, et le deuxième régiment étant à treize batteries, dont huit montées, trois à cheval, deux montées de dépôt, et de sections de munitions.

Même en admettant que les deux régiments d'une brigade occupent toujours la même garnison, dix-neuf champs de tir au moins seraient, par conséquent, nécessaires.

Nous sommes malheureusement fort loin d'en posséder un aussi grand nombre, et surtout qu'ils soient installés dans des conditions convenables. Quand ils doivent s'exercer au tir à longue portée, la plupart des régiments d'artillerie sont, par suite, obligés de faire de longues étapes pour chercher des lieux déserts, d'aller, par exemple, de Douai à Calais pour trouver une plage favorable; encore sont-ils parfois obligés de renoncer au tir des pièces de position de gros calibre, qui nécessitent des installations durables que ne toléreraient point les propriétaires sans de très-fortes indemnités.

Des difficultés de même nature se produisent pour les exercices à feu de l'infanterie et de la cavalerie, les garnisons étant actuellement, aux termes de la loi du 24 juillet 1873 qui divise la France en régions et subdivisions de région, disséminées sur toute l'étendue du territoire, au milieu de villes populeuses, dont les faubourgs et les villas obstruent toutes les campagnes d'alentour.

Cette situation, dont il est possible à tout le monde de se rendre exactement compte puisqu'elle découle, d'une part, de la portée plus grande des diverses armes à feu, et d'autre part, de l'augmentation considérable

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les 23 premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 149e livraison (9 octobre 1875). — TEXTE: La toute petite, par J. Girardin. — Les éruptions volcaniques en Islande, par Et. Leroux. — Les armes de guerre chez les Romains, par P. Vincent.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix : 4 fr.

UN DERNIER MOT sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

MACHINES A COUDRE RÉDUCTION DE PRIX

Singer DE PRIX (A partir du 1er Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA CIE "SINGER" Produisant actuellement 30,000 Machines par mois. 241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS) REMISE AU COMPTANT: 10 POUR CENT.

Maison Principale: 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon. Seul dépositaire à Cahors, Cangardel 4e fils aîné, mercerie.

CINQ FRANCS PAR MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Gonville ecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

— Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Le chien, par Rendu.

DESSINS d'Emile Bayar, F. Régamey, P. Philipoteaux, etc.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 770e livraison, (9 octobre 1875). — Texte: Voyage en Chine: Formose, par J. Thomson. 1870-1872. Dessins inédits, d'après les photographies et les croquis de l'auteur. — Onze dessins de J. Moymet, E. Riou, F. Sorrieu, A. Marie, P. Friet et Taylor.

GAZETTE DES FAMILLES

Sommaire du dernier numéro.

Le chef-d'œuvre inconnu, par H. Guillaumot. — Petite gazette, par F. de Collonges. — Le duel du curé (suite), par Déchastelus. — Aventures d'un révolutionnaire (suite et fin), par F. Maratuech. — Le condamné, par H. de Condé. — Causerie scientifique, par Gardot. — Les vins de Hongrie, par de Veyles.

Librairie Berche et Trulin, rue Bonaparte, 82, Paris.

LA M^{me} Ad. GODCHAU

12, Faubourg Montmartre, — connue pour vendre le meilleur marché de tout Paris, — adresser franco à toutes les personnes qui lui en font la demande par lettre affranchie, son Catalogue général et illustré des Nouveautés d'hiver en vêtements pour hommes et enfants. — Gravures et modèle pour prendre les mesures soi-même, et nomenclature des prix, impossibles à toute autre maison. — Gros, Détail, exportation.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 14 (2 OCTOBRE 1875).

La filature du coton en Alsace, par M. Ch. Grad. — Exposition internationale de géographie à Paris: III. La géographie historique. — Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Nantes: Section de génie civil, de navigation et de géographie. — Congrès international des sciences médicales: Session de Bruxelles. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 14 (2 OCTOBRE 1875).

Les réservistes, par M. Louis Jezierski. — M. Ernest Bersot, par M. Charles Bigot. — Thorwaldsen, d'après M. Eugène Plon, par Léo Quesnel. — Le centenaire de Michel-Ange: Les fêtes de Florence. — L'incident belge. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal: Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro: 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du no 48.

Texte: Les Arts décoratifs (fin). — Les glaces e,

les cadres, par M. Charles Blanc, de l'Institut. — Les lois de la nature (fin). — La division du travail dans la nature et dans l'homme, par M. Mœckel. — La duchesse de Rochefort (suite), par M. Ernest de Calonne. — Le tunnel de St-Gothard, par M. Denizet. — Le brigandage en Italie. — Le Brigantozzo et Vincenzo Maggiari, par M. Armand Dubarry.

Gravures: L'avocat du coin. — Les lois de la nature (10 figures). — Le tunnel de Saint-Gothard. — Machine perforatrice. — Emplacement des constructions. — Locomotive de travail.

Abonnement: Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux: 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande. des représentants.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fûtes des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. id. pour les Départements. 4 fr.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frango or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.